


# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale Code du produit.  N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	DRAQ5 DR05100; DR05500; DR10100; DR50050; DR50200; DR51000 Aucun attribué Aucun attribué Aucun attribué
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée	Fluorescent DNA Dye SU24 Recherche scientifique et développement
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Identification de la société   Téléphone Fax Email (personne compétente)	BioStatus Limited 56A Charnwood Road Shepshed Leicestershire LE12 9NP United Kingdom T: +44 1509 558 163 F: +44 1509 651 061 E: enquiry@biostatus.com W: www.biostatus.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b> Tél. d'urgence	+44 1509 558 163 (Hours of operation 09.00-18.00 GMT Mon-Fri)

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>  <b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b> Risques physiques Santé humaine  Environnement <b>(67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/121/CE)</b>	Non classé H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. Non classé Xi R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger   Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger   Mention(s) de Mise en Garde	DRAQ5  Attention H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement après manipulation.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P362: Enlever les vêtements contaminés.  
 Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.  
 Aucun


### 2.3 Autres dangers

### 2.4 Autres informations

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Mélanges

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP); (67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/121/CE)

Composants Dangereux	%	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de Danger et Mention(s) de Danger
1,5-BIS[[2-(DIMETHYLAMINO)ETHYL]AMINO]-4,8-DIHYDROXYANTHRACENE-9,10-DIONE	<1	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué	 <p>H315: Provoque une irritation cutanée.            H319: Provoque une sévère irritation des yeux.            H335: Peut irriter les voies respiratoires.            Xi; R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.</p>

### 3.2 Autres informations

Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Inhalation

Ingestion

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

<p><b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b> Inhalation Ingestion Contact avec la Peau Contact avec les yeux</p> <p><b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b></p>	<p>lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>Peut irriter le système respiratoire. Maux d'estomac. Vomissements Peut causer une irritation. Peut provoquer une irritation oculaire. Traiter symptomatiquement.</p>
---	--

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<p><b>5.1 Moyens d'extinction</b></p> <p><b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b></p> <p><b>5.3 Conseils aux pompiers</b></p>	<p>Non inflammable. En cas de propagation de l'incendie: tous les agents d'extinction sont autorisés.</p> <p>Non attribué.</p> <p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.</p>
--	---

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<p><b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b></p> <p><b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b></p> <p><b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b></p> <p><b>6.4 Référence à d'autres sections</b></p>	<p>Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer ?la section 8 de la FDS pour plus de détails.</p> <p>Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter.</p> <p>Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Laver la zone de déversement avec de l'eau.</p> <p>Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer ?la section 8 de la FDS pour plus de détails. Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16. Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13.</p>
---	--

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

<p><b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b></p> <p><b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b> Température de stockage Temps limite de stockage</p> <p>Matières incompatibles</p> <p><b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b></p>	<p>Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Lire attentivement le mode d'emploi / de stockage. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver systématiquement les mains avant de fumer, de manger ou de boire.</p> <p>Température de stockage (°C): 2-8. Ne pas congeler. Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.</p> <p>Non attribué. Fluorescent DNA Dye SU24 Recherche scientifique et développement</p>
--	--



<b>Sensibilisation</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité à dose répétée</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Cancérogénicité</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Mutagénicité</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>11.2 Autres informations</b>	
Inhalation	Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.
Contact avec la Peau	Peut causer une irritation.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation oculaire.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1 Toxicité</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
<b>13.2 Autres informations</b>	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer ?la section 8 de la FDS pour plus de détails.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NON CLASSEE COMME UNE SUBSTANCE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT.	Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies. (IMDG, OACI/IATA , ADR/RID).
<b>14.1 numéro ONU,</b>	Non applicable.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Rien de connu.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

<b>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010.
<b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
Flam. Liq. 1	Liquide Inflammable Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide Inflammable Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide Inflammable Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. Catégorie 1

**Mention(s) de Danger et Mention(s) de Mise en Garde**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Xi


R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

**Dégagements de responsabilité**

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. BioStatus ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. BioStatus n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

	Document Ref:	DR5BE.SDS
	Revision #:	004
	Revision date:	20/08/14